

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-06-17-00755 Référence de la demande : n°2018-00755-051-001

Dénomination du projet : Capture/relâcher sur place, (et transport des seuls échantillons de matériel biologique) ; espèces concernées : Crapaud vert, Pélobate brun et Grenouille des champs (projet initial ONAGRE n°2015-02-21x-00158)

Lieu des opérations : Bas Rhin, Haut-Rhin

Bénéficiaire : association BUFO (Jean-Pierre VACHER)

MOTIVATION ou CONDITIONS

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

20 juin 2018

Signature :

